

Lille, le 10 janvier 2015



Karine Boulonne
Secrétaire académique SNES-FSU,

A

Monsieur le Recteur de l'académie de Lille
Cité Guy Debeyre
20 rue saint Jacques
59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

Le SNES-FSU dénonce depuis 2008 la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif financé par des suppressions de postes, externalisant les enseignements disciplinaires, tout en encourageant une scandaleuse culpabilisation des familles et des élèves qui ne se seraient pas portés volontaires pour ce dispositif.

Toutefois, la suspension de ce dispositif à la veille des vacances scolaires de décembre alors que personnels et élèves s'y sont engagés souvent avec une progression annuelle est une surprise dans beaucoup d'établissements où les professeurs n'ont pas été informés rapidement par le chef d'établissement. Les consignes données à ces derniers ne sont ailleurs pas totalement claires puisqu'elles laissent planer le doute sur la capacité de la dotation à couvrir les besoins des heures déjà effectuées au 1^{er} trimestre en même temps qu'elles imposent une « suspension » qui ne signifie pas arrêt définitif.

Ces pratiques sont inadmissibles au regard du mépris qu'elles portent vis-à-vis des enseignants et des familles.

Le SNES-FSU souhaite donc connaître les raisons de cette situation.

Dans de nombreux établissements le doute plane sur la capacité à rémunérer les heures faites. Nous vous demandons que des consignes claires soient données rapidement sur ce point pour rassurer les personnels. Pour le SNES-FSU il n'est pas envisageable que tout travail fait par un collègue, quel que soit son statut, ne soit pas intégralement payé.

Cette situation est d'autant plus surprenante que la circulaire ministérielle de juin 2014 n'incitait qu'à une « priorisation » sur les 11 réseaux REP+ préfigurateurs, qui, en raison de son périmètre somme toute restreint, n'aurait pas dû entraîner de retrait majeur dans l'ensemble des collèges ordinaires. Nous ne pouvons imaginer qu'il s'agit là d'un zélé dépouillage par anticipation de tous les collèges, alors que le ministère ne vous invitait qu'à qu'accentuer "l'effort" sur les 11 REP+ de cette année, puis sur l'ensemble l'an prochain.

Fondamentalement opposés à l'accompagnement éducatif nous souhaitons que les heures pour les prochains trimestres soient rendues aux établissements par intégration dans leur DHG 2014-2015, ce qui permettra aux enseignants de décider collectivement de leur usage, dans les disciplines scolaires, à destination de tous les collégiens.

Soyez assuré, Monsieur Le Recteur, de notre indéfectible attachement au service public d'Éducation Nationale.

Karine Boulonne